



**HAL**  
open science

# INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES ET INFORMATIONS AUX SALARIÉS : UNE ANALYSE TEXTUELLE DU RAPPORT ANNUEL ET DU RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Mathieu Floquet

► **To cite this version:**

Mathieu Floquet. INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES ET INFORMATIONS AUX SALARIÉS : UNE ANALYSE TEXTUELLE DU RAPPORT ANNUEL ET DU RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE DU COMITÉ D'ENTREPRISE. Crises et nouvelles problématiques de la Valeur, May 2010, Nice, France. pp.CD-ROM. hal-00481504

**HAL Id: hal-00481504**

**<https://hal.science/hal-00481504>**

Submitted on 6 May 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# ***INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES ET INFORMATIONS AUX SALARIÉS : UNE ANALYSE TEXTUELLE DU RAPPORT ANNUEL ET DU RAPPORT DE L'EXPERT-COMPTABLE DU COMITÉ D'ENTREPRISE***

Mathieu FLOQUET, PRAG – Doctorant, ISAM – IAE Nancy, LOG,  
Mathieu.Floquet@univ-nancy2.fr

**Résumé :** Le modèle de gouvernance actionnariale a permis d'accroître l'information diffusée par l'entreprise aux actionnaires. Mais, l'impact de ce surcroît d'information pour les autres parties prenantes, notamment les salariés, est mal identifié. Notre étude démontre, par une analyse statistique de données textuelles, les différences de mondes lexicaux entre l'information transmise aux actionnaires et l'information utile aux salariés, remettant ainsi en cause l'hypothèse qu'un accroissement d'information pour les actionnaires est, également, bénéfique aux autres parties prenantes.

Mots clés : Analyse textuelle, Comité d'entreprise, Gouvernance partenariale, Information.

**Abstract :** The shareholder model of governance increases the diffusion of information by the firm to its shareholder. But, the impact of this increase of information for the other stakeholder is not identified. This article examines the difference of the lexical world between the information for the shareholder and the useless information for the employees using a textual data analysis. This difference refutes the hypothesis that an increase of information for the shareholder is, also, benefit for the other stakeholder.

Key words: Analysis of textual data, Information, Stakeholder model, Work council.

# 1 Introduction

Dans beaucoup de pays européens, le modèle anglo-saxon de gouvernance d'entreprise paraît mis en cause par certains phénomènes sociaux : courant antimondialisation, résistance à l'ouverture des marchés et à la privatisation etc. (Artus 2002) L'accroissement soudain de la violence des conflits sociaux en 2009 (Continental, Caterpillar, New Fabris en France) démontre une rupture entre les intérêts des actionnaires et des salariés et abat un peu plus les espoirs d'une démocratie économique pacifiée espérée au lendemain de la seconde guerre mondiale. Ainsi l'opposition se creuse entre actionnaires et autres parties prenantes.

Les actionnaires ont, à la faveur de des réformes du droit des sociétés, vu leurs pouvoirs de contrôle s'accroître sur les directions des entreprises. La loi sur les Nouvelles Régulations Économiques (NRE) et la Loi de Sécurité Financière (LSF) en France ou la loi Sarbanes-Oxley aux États-Unis illustrent la recherche d'un meilleur contrôle des dirigeants par les actionnaires. La concurrence normative peut figurer comme un élément explicatif du phénomène conduisant les états à se doter d'institutions de gouvernance performantes, c'est-à-dire, protégeant le mieux les actionnaires minoritaires. (La Porta et al. 1998)

A l'instar de cette tendance d'accroissement de la protection des actionnaires, la participation des salariés aux décisions de gestion semble stagner. En effet, en France, le droit à l'information est né avec la création du comité d'entreprise mais le législateur s'est gardé de franchir le pas du modèle de cogestion allemand, bien que le programme du Conseil National de la Résistance ait eu comme ambition de participer les salariés aux décisions de gestion. Cette instance de représentation du personnel se verra alors confier des attributions sociales, culturelles et des attributions économiques qui seront consolidées par les lois Auroux. Aussi, le comité d'entreprise, dans le cadre de ces attributions économiques, peut se faire assister par un expert-comptable rémunéré par l'entreprise. Capron (2000), d'après une enquête du ministère de l'Emploi de 1996, estime que ce dispositif est utilisé par environ 25 % des comités d'entreprise. Par ailleurs, les résultats de l'enquête REPONSE réalisée en 2005 laissent penser que l'appel à un expert concernerait environ 35 % des comités d'entreprise.<sup>1</sup> L'expert-comptable est un moyen pour les représentants des salariés de réduire leur asymétrie informationnelle. En effet, à l'occasion de sa mission, il réalise un rapport présentant l'évolution de l'activité de l'entreprise. La richesse de cette source d'informations est confortée par le droit à l'information très large dont dispose l'expert-comptable. Il peut obtenir de la part de la direction une documentation analogue à celle qui peut être remise au commissaire aux comptes.

Si les attributions économiques des représentants des salariés ne se sont pas enrichies depuis les années 80, dans le cadre du droit communautaire, le comité d'entreprise européen institué par la directive européenne 94/45/CE de septembre 1994 a permis aux salariés européens d'obtenir un droit à l'information et à la consultation. Bien qu'il s'agisse d'une avancée importante dans le cadre de la constitution de l'Europe sociale, (Béthoux 2004) elle n'a pas radicalement changé les relations professionnelles françaises qui bénéficiaient déjà d'un cadre

---

<sup>1</sup> L'enquête REPONSE (Relations Professionnelles et Négociations d'Entreprise) est menée par la DARES en 2004-2005 auprès de 3000 établissements d'au moins 20 salariés.

législatif comparable.

Ainsi l'expert-comptable du comité d'entreprise est un vecteur d'informations essentielles pour les salariés. S'intéresser aux mondes lexicaux de son discours, nous permet d'en comprendre les spécificités et de les comparer aux discours institutionnels véhiculés par la direction de l'entreprise à travers le rapport annuel.

Les destinataires du rapport annuel sont plus complexes à identifier, une vision partenariale de ce document d'entreprise, souvent défendue dans l'entreprise elle-même, considère qu'il s'adresse à l'ensemble des parties prenantes. Pourtant, la qualité de son contenu, pour certaines études, est liée à la dispersion de l'actionnariat, (Labelle et Schatt 2005) ou au besoin de nouvelles sources de financement (Clarkson et al. 1994). Par ailleurs, si les normes IAS IFRS indiquent que les destinataires de l'information financière sont l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise, elles ajoutent que l'actionnaire doit être la partie la plus favorisée en cas de conflit d'intérêts. (IASB 2001) Ainsi, ces indices laissent penser que le rapport annuel a pour destinataire principal l'actionnaire, les autres parties prenantes pouvant être considérées comme des satellites des *shareholders*.

Dans ce cadre, notre étude ambitionne de démontrer le caractère informationnel du rapport annuel pour les salariés. Nous supposons que le rapport de l'expert-comptable du comité d'entreprise traduit le besoin d'informations spécifique des salariés. Nous chercherons alors à comparer les mondes lexicaux utilisés par l'expert-comptable du comité d'entreprise et ceux mobilisés par la direction d'entreprise à travers le rapport annuel. Dans cette optique, l'objectif de l'étude est de contribuer, par une analyse statistique des données textuelles, à répondre à la question : **l'accroissement de la transparence informationnelle liée aux règles de gouvernance actionnariale bénéficie-t-elle aux autres parties prenantes et plus spécifiquement aux salariés ?**

Notre étude met en exergue que les rapports annuels à destination des actionnaires, et les rapports des experts-comptables destinés au comité d'entreprise, sont caractérisés par des mondes lexicaux distincts favorisant l'hypothèse que l'information diffusée aux actionnaires ne permet pas de répondre aux besoins de l'information spécifique des salariés.

L'article est structuré comme suit : dans la section 2, l'impact de la diffusion de l'information aux actionnaires pour les parties prenantes est démontré : cette information trouve sa justification par le modèle de gouvernance actionnariale (2.1) tandis qu'une lecture partenariale présente la firme comme un lieu de coopération (2.2). Puis, la section 3 présente la méthodologie retenue. Enfin, la section 4 présente et discute les résultats obtenus par l'analyse statistique des données textuelles avant de conclure dans la section 5.

## **2 Diffusion de l'information aux actionnaires et impact pour les autres parties prenantes**

Un certain nombre de travaux théoriques démontrent les limites d'une gouvernance actionnariale et invitent à reconsidérer un modèle dit partenarial (2.2.), la valeur actionnariale dispose d'une assise théorique et empirique qui peut laisser penser à une convergence des pays européens vers ce modèle (2.1).

## **2.1 Les préceptes de la gouvernance actionnariale : vers une transparence de l'information financière**

### *2.1.1. La gouvernance actionnariale : un modèle sans alternative ?*

Le modèle de gouvernance actionnariale constitue toujours le modèle dominant des recherches et réflexions normatives. (Charreaux 2006) Ainsi, Hansmann et Kraakman (2001) annoncent la fin du débat (« *The End of History* ») sur les modes de gouvernance montrant que les divers droits nationaux des sociétés ont atteint un haut degré de convergence en acceptant le principe selon lequel les dirigeants doivent intervenir dans l'intérêt exclusif des actionnaires. Cette hégémonie repose sur le cadre théorique développé par Jensen et Meckling (1976) de la théorie de l'agence qui envisage la firme comme un nœud de contrats. Les actionnaires mandatent les dirigeants pour agir en leur nom. Cette relation d'agence crée un conflit d'intérêts qui, associé à l'opportunisme des dirigeants et à l'asymétrie informationnelle dont les actionnaires sont victimes, engendrent des coûts d'agence (liés à la surveillance des actionnaires, aux mécanismes de gouvernance mis en œuvre par les dirigeants pour démontrer une gestion de l'entreprise dans l'intérêt des actionnaires, et une perte résiduelle).

Dans une perspective actionnariale, le système de gouvernance peut se définir comme l'ensemble des mécanismes permettant de sécuriser l'investissement financier. (Charreaux 2006; Shleifer et Vishny 1997)

Les promoteurs de la vision actionnariale justifient cette forme de gouvernance par deux types d'arguments : l'un portant sur le profit, le second sur la prise de risque. (Aglietta et Rebérioux 2004) La maximisation du profit étant l'objectif d'une firme dans une économie de marché et le profit étant la rétribution des apporteurs de fonds, la valeur actionnariale devient en quelque sorte inscrite dans le capitalisme. La seconde expose que les actionnaires sont mal protégés contre le risque d'opportunisme et supporte l'essentiel du risque résiduel, à l'inverse des autres parties prenantes qui sont protégées par leurs contrats. (Williamson 1984)

A l'aune de ces arguments, Hansmann et Kraakman (2001) concluent à la supériorité du modèle actionnariale et prédisent l'inévitable convergence de l'ensemble des pays européens vers ce modèle. Pourtant, ce constat n'est pas partagé par Aglietta et Rebérioux (2004) qui démontrent que le droit boursier européen converge vers les standards actionnariaux, le droit des sociétés présente une certaine inertie, tandis que le droit social est un facteur de convergence. Leur analyse ignore toutefois la convergence vers le modèle actionnarial du droit comptable. L'adoption par l'Union Européenne des normes IAS IFRS pour les comptes consolidés des sociétés faisant appel public à l'épargne et l'acceptation du concept de juste valeur démontre la volonté de présenter un modèle comptable à destination des investisseurs financiers. (Capron 2006) De même, la comptabilisation de l'écart d'évaluation s'est rapprochée en Allemagne et en France des normes anglaises et américaines permettant de solidifier le modèle actionnarial. (Ding et al. 2008)

Les indices laissant penser à une convergence des pays européens vers les règles de gouvernance actionnariale sont forts, ce modèle doit permettre un accroissement de la diffusion d'informations aux actionnaires.

### *2.1.2. La diffusion d'informations aux actionnaires*

Dans le cadre de la théorie de l'agence (Jensen et Meckling 1976), les dirigeants sont incités à diffuser de l'information aux actionnaires pour principalement deux raisons. D'une part, diffuser une information de bonne qualité va permettre de réduire les coûts d'agence. D'autre part, les dirigeants subissent le risque d'une prise de contrôle hostile qui pourrait se traduire par leur éviction. Ils acceptent ainsi de diffuser plus d'informations permettant ainsi de fidéliser l'actionnariat et évitant une prise de contrôle inamicale.

Ces hypothèses ont pu être testées par Gelb (2000), il démontre sur le cas étatsunien que la qualité de l'information financière est positivement corrélée à la part des actions détenues par le public. Sur le cas français, Labelle et Schatt (2005) démontrent que la qualité des relations de l'entreprise avec les investisseurs est meilleure à la fois lorsque le public détient une faible proportion des actions (l'objectif est alors d'accroître la liquidité des titres) mais également lorsque la participation du public est élevée, confirmant, ici, l'hypothèse de la théorie de l'agence.

Si la quantité d'informations peut, sous certaines conditions, être associée à l'évolution des formes capitalistiques, Chekkar et Onnée (2006) démontre par l'analyse statistique des données textuelles des messages des présidents de Saint Gobain de 1986 à 2003, la dépendance des mondes lexicaux aux types de participation et notamment le passage de participation croisée après la privatisation du groupe à l'entrée massive au capital d'investisseurs institutionnels.

Toutefois, Charreaux (2000) limite le rôle joué par l'information comptable et comprend l'absence de justifications de la production comptable par le modèle actionnarial comme une preuve de son ancrage dans le cadre d'une gouvernance partenariale en démontrant son utilisation par les autres parties prenantes notamment les créanciers financiers, commerciaux ou sociaux, les actionnaires restreignant son utilisation à des fins de fixation du dividende.

## **2.2 La diffusion de l'information peut-elle profiter aux autres parties prenantes de l'entreprise ?**

### *2.2.1. La gouvernance partenariale : alternative de l'hégémonie actionnariale*

Au modèle actionnarial, la littérature économique oppose généralement le système de l'Europe continentale. Sur le plan théorique, les principales critiques du modèle actionnarial sont venues de l'approche par les contrats incomplets. Ainsi le passage d'une gouvernance actionnariale à partenariale est le fruit de la place accordée à l'incomplétude contractuelle. (Rebérioux 2003) L'incomplétude des contrats justifie la gouvernance de l'entreprise, en effet, puisque toutes les éventualités n'ont pas été spécifiées dans le contrat initial, il convient de mettre en place des règles de régulation pour éviter un opportunisme de l'agent au détriment du principal. (Williamson 1985) Les actionnaires ne sont toutefois pas les seules parties à subir cette incomplétude. Ce postulat invite à élargir la gouvernance d'entreprise aux autres parties prenantes. L'intégration d'un modèle partenarial considère la firme comme une équipe de production dont les synergies sont à l'origine de la rente organisationnelle. (Blair 1995)

L'accroissement de la spécificité de l'actif humain conduit Zingales (2000) à penser que la

firme, pour protéger son intégrité, à intérêt à mettre en place un système de gouvernance efficace.

Dans le cadre partenarial, la gouvernance se définit alors « comme l'ensemble des mécanismes permettant de pérenniser le nœud de contrats et d'optimiser la latitude managériale ». (Charreaux 2006, p. 321)

Charreaux et Desbrières (1998) proposent une solution basée sur les prix d'opportunité et les coûts d'opportunité permettant d'évaluer la valeur partenariale de la firme et de la répartir.

Le champ des parties prenantes s'est élargi et Freeman (1984) les définit dans une vision étendue comme tout groupe ou individu qui peut être affecté par la réalisation des objectifs de la firme. Toutefois, les *stakeholders* peuvent être classés en partenaires primaires, dont la perte menacerait la survie de l'entreprise (les actionnaires, les clients, les salariés, les créanciers etc.) et en partenaires secondaires (les groupes de pression, les médias, etc.). (Clarkson 1995)

Ainsi, les tenants de la vision partenariale entendent démontrer qu'une vision actionnariale des problématiques de gouvernance ne rend que trop partiellement compte d'une réalité de la firme vue comme un lieu de coopération. Ils souhaitent alors déplacer ce débat académique vers les discussions positives et proposer des mécanismes de gouvernance propre à assurer le contrôle des décisions de l'entreprise par les parties prenantes. Cependant, les recherches d'outils de gouvernance spécifique semblent assez minces (Aglietta et Rebérioux 2004). Si le conseil d'administration permet en Allemagne aux représentants des salariés de participer aux décisions de gestion de l'entreprise, cette solution n'est pas retenue par Zingales (1998) et Blair et Stout (1999).

La place des parties prenantes dans la gouvernance demeure toutefois limitée. Ainsi Beaver (1999) pose la question « Is the Stakeholder Model dead ? ». Le modèle des parties prenantes présente depuis la seconde moitié des années 80 un engouement particulier surtout dans les milieux universitaires, toutefois, dans les faits il ne se traduirait pas par une nouvelle forme de gouvernance, le modèle actuel demeure focalisé sur la valeur actionnariale ; l'accroissement des O.P.A. hostiles et des plans de licenciement en serait la preuve.

L'intégration des parties prenantes dans un modèle de gouvernance permet alors de s'intéresser à la place que leur réserve la transparence de l'information envisagée par le modèle actionnarial. En d'autres termes, il s'agit de se demander si les parties prenantes puisent un avantage dans la configuration informationnelle du modèle actionnariale.

### 2.2.2. *Les parties prenantes : victimes ou bénéficiaires de la transparence*

Konstant (1999) ne dément pas les risques de gestion à court terme de l'entreprise qu'entraîne l'accroissement de la voix des actionnaires (« *voice* » devant être compris selon le sens conféré par Hirschman dans son ouvrage *Exit, Voice and Loyalty* [1970]). Toutefois, et quelques en soient les intentions, l'accroissement de la voix des investisseurs institutionnels doit permettre d'accroître l'information reçue par l'ensemble des partenaires de l'entreprise et, *in fine*, accroître la voix des autres parties prenantes.<sup>2</sup> En outre, l'accroissement de

---

<sup>2</sup> « Nevertheless, whatever their intentions, the increased voice of institutions seems likely to make information more widely available among all corporate constituencies, thereby increasing the voice of other stakeholders. » (Konstant 1999, p. 219)

l'information diffusée aux actionnaires permettrait d'accroître l'information aux autres parties prenantes, ce qui sous-entend, que l'information diffusée aux actionnaires est utile aux salariés.

Les normes IAS IFRS suivent une position assez proche de celle proposée par Konstant. Si le cadre conceptuel liste l'ensemble des parties prenantes, il incite également sur la primauté de l'investisseur financier pour le besoin de l'information financière.<sup>3</sup> (IASB 2001) Cette position est justifiée par le rôle de créancier résiduel attribué aux actionnaires. Elle a d'ailleurs été réaffirmée par Gilbert Gélard, membre de l'IASB : « Le cadre conceptuel a fait le choix de tenter de satisfaire les besoins de ceux qui risquent le plus, les actionnaires, en faisant le pari suivant : si ceux qui risquent le plus trouvent leur compte dans l'information comptable qui leur est fournie, a fortiori les autres parties prenantes un peu moins concernées doivent aussi y trouver leur compte. Il en résulte que les normes comptables auront pour objectif la satisfaction des besoins des investisseurs et en particulier des actionnaires. » (Gélard 2009, p. 41)

Pour certains travaux théoriques, l'information diffusée aux actionnaires est ainsi une information utile aux autres parties prenantes. En effet, les investisseurs sont les parties prenantes qui assument le plus de risque. A ce titre, l'information qu'ils recherchent doit pouvoir satisfaire les intérêts des autres parties prenantes. Ces arguments théoriques ont trouvé un écho favorable au sein du normalisateur comptable européen. Pourtant à la fin des années 70, certaines études universitaires et professionnelles ont démontré la faiblesse de l'information sur les ressources humaines, notamment, dans les documents financiers classiques et ont proposé de nouveaux outils de comptabilisation. De ces réflexions est né le bilan social en France. (Rey 1978; Capron et Fruleux 1999; Capron 2000)

*A contrario*, pour Orléan (1999), la définition de la gouvernance tournée vers l'accroissement de la valeur actionnariale ne va pas de soi, et les mécanismes de gouvernance mis en place, dont l'accroissement de l'information financière, se font au détriment des autres parties prenantes de l'entreprise. Le courant régulationniste a ainsi pu démontrer l'influence de la financiarisation de l'économie sur les relations salariales et notamment, sur la perte de participation à la gestion de l'entreprise des salariés. (Aglietta 1998; Beffa et al. 1999; Boyer 2000; Coutrot 1998; Orléan 1999; Rebérioux 2002)

Dans une étude économétrique réalisée sur la base de l'enquête REPONSE (voir note supra), Reberieux (2003, p. 37) démontre « l'effet négatif de la cotation sur la qualité de l'information diffusée aux représentants du personnel sur les sujets les plus stratégiques et l'intégration des salariés aux processus décisionnels ».

Pour Pollin (2002), les transformations sociales, économiques et techniques ont démontré les limites de l'information financière traditionnelle. Les structures de propriété ont évolué, et la détention du capital social ne justifie plus, à elle seule, l'obtention des quasi-rentes. L'accroissement de la spécificité de l'actif humain et sa difficulté à le remplacer justifie que dans de nombreux cas, il soit devenu une ressource plus rare que les apports financiers. Par conséquent, la valeur de l'entreprise dépend alors de sa capacité à fidéliser cette ressource,

---

<sup>3</sup> Extrait du cadre conceptuel des normes IAS-IFRS « While all of the information needs of these users cannot be met by financial statements, there are needs which are common to all users. As investors are providers of risk capital to the entity, the provision of financial statements that meet their needs will also meet most of the needs of other users that financial statements can satisfy. »

l'information financière conçue spécifiquement pour les apporteurs du capital social ne parvient pas à traduire les besoins de ces nouvelles structures de propriété.

La littérature démontre, ici, deux positions tranchées contradictoires. Pour certains, l'accroissement d'informations liées à la financiarisation de l'économie et au mode de gouvernance actionnariale ne peut que bénéficier à l'ensemble des parties prenantes. Le courant régulationniste, au contraire, avance que le passage d'un mode de régulation fordiste à une économie dominée par les marchés financiers, détériore les relations salariales et l'accroissement de l'information ne bénéficie pas aux salariés. Si certaines recherches ont testé ces deux oppositions par des études économétriques, notre travail tente d'apporter un éclairage à ce débat en basant son terrain de recherche sur le contenu de l'information diffusée aux actionnaires et l'information produite par les experts-comptables à destination du comité d'entreprise représentant les salariés.

### **3 Méthodologie de la recherche**

#### **3.1 Constitution du corpus et retraitements préalables**

##### *3.1.1. Choix des entreprises étudiées*

Notre corpus est constitué des rapports de l'expert-comptable du CE et des rapports annuels de trois entreprises faisant appel public à l'épargne, cotées à Euronext et composant de l'indice SBF 120<sup>4</sup>. Le chiffre d'affaires de ces trois entreprises est compris entre 700 M€ et 4 000 M€, les tailles, comme les secteurs d'activité, ne sont donc pas uniformes. Il s'agit en revanche de trois entreprises anciennes créées au XIX<sup>e</sup> siècle, elles ont eu toutes trois à connaître des conflits sociaux dans leur histoire et sont dotées de comité de groupe. L'analyse de ces entreprises a été menée sur deux années 2007 et 2008. Les rapports ont été émis entre trois et six mois après la clôture des comptes au 31 décembre ou au 31 mars. Le choix des entreprises étudiées a été fortement contraint par les rapports de l'expert-comptable du comité d'entreprise que nous avons pu nous procurer. Ainsi, notre échantillon est composé d'entreprises de secteur d'activité différent mais qui toutefois demeurent dans le domaine industriel. L'actionnariat des trois entreprises se caractérise par la présence principale d'une famille ou plusieurs familles fondatrices de l'entreprise (supérieur à 20 %).

Les trois entreprises utilisent le référentiel IAS-IFRS pour la présentation de leurs comptes consolidés. Elles présentent toutes trois en fin d'exercice un bénéfice comptable, une d'entre elles fait montre, toutefois, d'une baisse de son chiffre d'affaires et de son résultat opérationnel, les 2 autres présentent une évolution positive de ces deux indicateurs.

Au final, notre corpus est donc constitué de douze rapports (six émanant de l'expert-comptable du comité d'entreprise et six rapports annuels).

##### *3.1.2. Rapport de l'expert-comptable du comité d'entreprise*

La moitié de notre corpus est constituée de rapports émis par l'expert-comptable pour le comité d'entreprise (plus précisément le comité de groupe). Il s'agit d'informations

---

<sup>4</sup> Réunion du CAC next 20 et de CAC mid 100. SBF 120 au 30 juin 2009.

confidentielles qui nous ont été remises sous la condition d'un strict respect de l'anonymat des trois entreprises.<sup>5</sup> Par conséquent, certains résultats ne sont pas mentionnés dans cette étude car ils risqueraient de lever la confidentialité des données (les phrases types de certaines classes par exemple), en revanche, ces absences n'ont pas d'influence significative sur l'interprétation que nous pouvons faire des résultats. Les rapports proviennent du même cabinet spécialisé dans l'expertise auprès du comité d'entreprise. Nous n'avons pas retenu l'intégralité du rapport : seule la partie dite de « synthèse » a été conservée pour l'analyse, le corps de rapport qui comprend notamment les états financiers (bilan, compte de résultat, tableau de flux etc.) et les données sociales (pyramide des âges, tableaux des effectifs etc.) n'a pas été analysée. Cette partie comprend, en effet, une part liée à la définition des termes employés, qui n'est pas propre à l'entreprise, le champ du discours est plutôt descriptif et assez peu analytique. Toutes les parties de la synthèse ont, en revanche, été conservées, y compris les parties liées à l'analyse macro-économique de la conjoncture nationale et mondiale, ou liées à une analyse sectorielle. Ainsi les six rapports représentent (avant retraitement) environ 46 000 mots (7 600 mots par rapport environ).

### 3.1.3. Rapports annuels

Ce document public n'a pas, contrairement aux rapports de l'expert-comptable, entraîné de difficulté dans son obtention. Cependant, nous avons recherché à comparer des documents présentant un objectif d'informations semblables entre les différentes entreprises. Nous avons donc retenu dans notre corpus la partie constituée par le rapport de gestion défini par l'article L 225-100 du Code de Commerce<sup>6</sup>. Nous avons fait le choix de ne pas retenir les discours liés à l'analyse des risques et aux mesures de gouvernance, ce qui nous a permis de retenir principalement le discours inhérent à l'activité passée et future de l'entreprise. Le rapport financier n'a pas été analysé. S'agissant d'une analyse textuelle, les données comptables n'auraient en effet pas pu être traitées ; quant aux notes aux comptes (ou annexe), il s'agit d'un discours reprenant les principes et méthodes retenus par le groupe pour l'établissement de ses comptes consolidés. Il est fonction de l'évolution réglementaire, en l'occurrence des normes IAS IFRS, et reprend très souvent, les normes *in extenso*, pour ces raisons, ces parties ont également été écartées. La dénomination du document analysé varie selon les entreprises : il peut s'agir d'une partie du document de référence, du rapport annuel ou du rapport d'activité. Le total de ces six documents représente environ 77 000 mots (soit 12 800 en moyenne par rapport).

---

<sup>5</sup> L'utilisation de ces rapports a fait l'objet d'un accord oral et écrit. Les publications et communications tirées de ce matériau de recherche font l'objet d'une relecture par au moins un représentant du cabinet.

<sup>6</sup> Extrait de l'article L 225 – 100 : « Ce rapport comprend une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires. Dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation de la société et indépendamment des indicateurs clés de performance de nature financière devant être insérés dans le rapport en vertu d'autres dispositions du présent code, l'analyse comporte le cas échéant des indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel. »

## 3.2 Analyse statistique des données textuelles

Les logiciels d'analyse textuelle peuvent se découper en deux familles : les logiciels issus de tradition anglo-saxonne dits CAQDAS<sup>7</sup>, dont l'objectif est de synthétiser de grandes masses de données et d'en extraire les thèmes essentiels, et les logiciels issus des travaux européens des linguistes et du courant français d'analyse statistique qui permettent une analyse approfondie du corpus. (Gavard-Perret et Helme-Guizon 2008) Notre recherche cherche à montrer les divergences et similitudes entre les discours de différents acteurs, elle va donc utiliser cette seconde catégorie de logiciel. Notre choix s'est porté pour l'utilisation du logiciel ALCESTE<sup>8</sup>.

Duyck (2003) conseille l'utilisation de logiciel de traitement statistique de données textuelles (ici, ALCESTE) pour réaliser des opérations de comptage, de segmentation et de documentation.

L'analyse textuelle automatisée résulte d'une « déstructuration » du corpus. (Gavard-Perret et Helme-Guizon 2008) Le fondement de la statistique lexicale repose, sur la substitution à l'étude d'un texte, celle de l'ensemble des mots qui le composent. (Gavard-Perret et Moscarola 1998) Ainsi, ce qui retient l'attention est ici la répétition des mots et la proximité de certains mots entre eux (ou co-présence). Naturellement, dans l'étape de comptage automatique, le sens et la définition des mots n'interviennent aucunement.

Un corpus traité par le logiciel ALCESTE sera segmenté en Unité de Contexte Élémentaire (noté u.c.e.). A cette étape, il s'agit de découper le corpus en segments de textes de longueur relativement arbitraire, mais de même grandeur. Sur ces u.c.e. seront détectés les mots pleins permettant par comparaison entre-elles de définir les classes. (Reiner 2007)

Enfin, l'étape de lemmatisation permet de réduire les différentes formes prises par un même mot. « La lemmatisation est l'opération de regroupement des formes qui correspond aux différentes flexions d'une même racine ou lemme ». (Marchand 2007)

Chaque rapport de l'expert-comptable du CE et de l'entreprise a été défini sous Alceste par 3 variables (appelées aussi « mots étoilés ») qui nous permettent par la suite d'interpréter la présence caractéristique de cette variable dans une classe. Nous avons retenus comme variable clé le rédacteur du rapport (dirigeants ou expert-comptable du CE), l'année (2007 ou 2008) et l'entreprise (l'une des 3 entreprises étudiées).

## 4 Résultats et discussions

### 4.1 Résultats de la classification descendante hiérarchique

#### 4.1.1. Cinq classes démontrant la spécificité des mondes lexicaux des deux types de rédacteurs

Ce corpus de 116 773 mots a été réduit à 1 312 formes analysées. Certaines formes étant

---

<sup>7</sup> Computer Assisted Qualitative Data Analysis Software

<sup>8</sup> Analyse des Lexèmes Co-occurents dans les Enoncés Simples d'un Texte

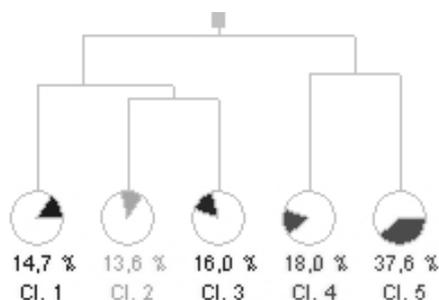
exclues de la classification. Le corpus a été segmenté en 2 884 unités de contexte élémentaires. La présence des formes a été testée de façon binaire (présence : 1 ; absence : 0) dans chaque u.c.e. Seule la co-présence de formes est retenue pour décrire statistiquement les résultats.

**Tableau 1 : Caractéristiques de l'analyse lexicale**

Nombre total de formes	116 773
Formes distinctes	9 074
Formes réduites et analysées	1 312
Nombre d'unités de contexte élémentaires	2 884
Nombre de classe stable	5
Nombre minimum d'u.c.e. pour retenir une classe	145 (soit 5 %)
Nombre d'u.c.e. classées	1 795 (soit 62 %)

62 % des u.c.e ont pu être classées au sein de 5 catégories.

**Figure 1 : Classement des u.c.e**



Les classes 1, 2 et 3 s'opposent aux classes 4 et 5. Au sein du groupe formé par les trois premières classes, la classe 1 est plus contrastée que ne le sont les classe 2 et 3 entre elles. Ces résultats caractéristiques peuvent également être observés grâce à la représentation graphique de l'analyse factorielle des correspondances (4.1.2.).

Il apparaît également que la présence et l'absence significative d'un rapport d'une classe puissent être expliquées par le destinataire de l'information à savoir l'actionnaire pour le rapport annuel et les représentants des salariés pour le rapport de l'expert comptable du CE.

**Tableau 2 : Présence (Prés) et Absence (Abs) significatives des rapports annuels au sein de chaque classe.**

Ce tableau indique le Khi-deux associé à la présence et l'absence au sein de chaque classe, il est positif en cas de présence et négatif dans le cas d'une absence

	Classe 1		Classe 2		Classe 3		Classe 4		Classe 5	
	Prés	Abs								
Ent 1_RA_07		-17		-29		-77	146		11	
Ent 1_RA_08		-11		-34		-67	173		7	
Ent 2_RA_07	23		22			-8		-9		
Ent 2_RA_08	18		89			-13		-15		-16
Ent 3_RA_07				-8					9	
Ent 3_RA_08				-21		-19		-33	155	

**Tableau 3 : Présence (Prés) et Absence (Abs) significatives des rapports de l'expert-comptable du comité d'entreprise au sein de chaque classe.**

	Classe 1		Classe 2		Classe 3		Classe 4		Classe 5	
	Prés	Abs								
Ent 1_CE_07			17							
Ent 1_CE_08			22							
Ent 2_CE_07			25			-27			15	
Ent 2_CE_08			103					-25		
Ent 3_CE_07				-33	769			-46		-125
Ent 3 CE 08	21			-12	178			-21		-53

Chaque classe est caractérisée par un monde lexical. Le vocabulaire ainsi présenté correspond aux mots pleins caractérisant de façon spécifique ces classes obtenues par un test du Khi-deux. Les mots sont ordonnés de façon décroissante de la forme la plus à la moins caractéristique.

Si les quatre premières répartissent le corpus en parts quasi égales. La cinquième classe prédomine largement dans la catégorisation. Ainsi, 37,6 % du discours appartient à la classe 5. L'analyse détaillée de chaque classe va permettre de caractériser le sens du discours de chaque classe.

- Classe 1 : La structure financière de l'entreprise

Les mots pleins les plus caractéristiques de cette classe sont : net ( $\chi^2 = 299$ ), dette ( $\chi^2 = 248$ ), montant ( $\chi^2 = 210$ ), euro ( $\chi^2 = 209$ ), capital ( $\chi^2 = 179$ ), trésorerie ( $\chi^2 = 162$ ), résultat ( $\chi^2 = 132$ ), filiale ( $\chi^2 = 132$ ), fond ( $\chi^2 = 128$ ), endetter ( $\chi^2 = 126$ ), financer ( $\chi^2 = 114$ ). A l'inverse, certains termes sont significativement absents : produit ( $\chi^2 = -42$ ), site ( $\chi^2 = -38$ ), pays ( $\chi^2 = -33$ ), volume ( $\chi^2 = -17$ ), croissance ( $\chi^2 = -17$ ).

Cette classe paraît caractéristique des documents émis par l'expert du comité d'entreprise ( $\chi^2 = 6$ ), en revanche, cette classe ne peut pas être associée de façon significative négativement ou positivement au rapport annuel.

Cette classe est par ailleurs caractéristique du rapport de 2008 émis par l'expert du CE de l'entreprise 3 ( $\chi^2 = 18$ ), et par les rapports annuels de 2007 ( $\chi^2 = 21$ ) et 2008 ( $\chi^2 = 23$ ) de l'entreprise 2. En revanche, les rapports annuels de 2007 ( $\chi^2 = -17$ ) et 2008 ( $\chi^2 = -11$ ) de l'entreprise 1 sont significativement absents de cette classe.

L'u.c.e. la plus caractéristique de cette classe est la suivante ( $\chi^2 = 101$ ):

« Le résultat net part du groupe s'établit à XXX M€ contre une perte exceptionnelle de XXX, pour l'exercice précédent. Pour l'arrêté de ses comptes consolidés, XXX a mis en équivalence les titres de la filiale X sur la base de sa propre estimation de la situation nette consolidée. »

Cette classe correspond globalement au lexique d'une approche comptable et financière de l'entreprise. Elle ne permet pas de catégoriser les rapports annuels, donnant à penser que la communication institutionnelle de l'entreprise ne privilégie pas ce type de discours. Une stabilité est observée dans le contenu du rapport annuel. Ainsi, l'entreprise 3 est présente dans cette classe durant les deux exercices, *a contrario*, l'entreprise 1 qui en est significativement absente.

#### - Classe 2 : La conjoncture macro-économique

Les mots pleins les plus caractéristiques sont crise ( $\chi^2 = 131$ ), trimestre ( $\chi^2 = 116$ ), ralentir ( $\chi^2 = 105$ ), croissance ( $\chi^2 = 105$ ), économie ( $\chi^2 = 99$ ), prix ( $\chi^2 = 85$ ), conjoncture ( $\chi^2 = 81$ ), phénomène ( $\chi^2 = 75$ ), début ( $\chi^2 = 64$ ), demander ( $\chi^2 = 66$ ), favorable ( $\chi^2 = 57$ ). A l'inverse, certains termes sont significativement absents : site ( $\chi^2 = -32$ ), équipe ( $\chi^2 = -13$ ), volume ( $\chi^2 = -13$ ), nouvel ( $\chi^2 = -12$ ), nouveau ( $\chi^2 = -12$ ).

Cette classe est caractéristique des rapports de l'expert du CE ( $\chi^2 = 28$ ) et au contraire absente des rapports annuels ( $\chi^2 = -28$ ).

Il s'agit d'une classe particulièrement discriminante puisque quatre rapports de l'expert du CE sur les six analysés sont présents dans cette classe ( $17 < \chi^2 > 130$ ), les deux autres sont significativement absents ( $\chi^2 = -12$  et  $-33$ ). Par opposition, les rapports annuels sont absents de cette classe pour quatre d'entre eux ( $-34 < \chi^2 > -8$ ) et deux sont présents de façon significative ( $\chi^2 = 89$  et  $22$ ).

Enfin, l'année de rédaction du rapport (2008) est significative ( $\chi^2 = 6$ ), toutefois, nous remarquons une nouvelle stabilité des rapports rédigés par la direction ou l'expert du CE, ainsi, aucun rapport pour une même entreprise du même émetteur ne passe du statut de présent à absent entre 2007 et 2008.

L'u.c.e. la plus caractéristique de cette classe est la suivante :

« L'entreprise a progressé malgré une dégradation violente du contexte économique et une dépréciation des cours brutale qui ont fait chuter la consommation au 4<sup>e</sup> trimestre. »

Cette classe est caractéristique de la description de l'environnement économique. Le discours sur la crise a été écarté des rapports annuels sur les comptes de 2007 et 2008. En revanche, il est caractéristique du rapport de l'expert-comptable du CE. Une analyse plus fine du contenu des rapports à partir des u.c.e. caractéristiques de la classe 2, nous permet, d'avancer que l'expert-comptable du comité d'entreprise cherche à mesurer l'impact de l'environnement macro-économique sur les résultats comptables de l'entreprise. Cette démarche prend, par exemple, la forme dans certains rapports d'une analyse de la corrélation entre la croissance du PIB et la croissance du chiffre d'affaires d'un secteur.

#### - Classe 3 : Résultats commerciaux

Les mots pleins les plus représentatifs de la classe 3 sont : volume ( $\chi^2 = 393$ ), marque ( $\chi^2 = 305$ ), marché ( $\chi^2 = 215$ ), chiffre ( $\chi^2 = 169$ ), vente ( $\chi^2 = 165$ ), progression ( $\chi^2 = 154$ ), expédition ( $\chi^2 = 119$ ), croissance ( $\chi^2 = 112$ ), principal ( $\chi^2 = 111$ ), enregistrer ( $\chi^2 = 105$ ), affaire ( $\chi^2 = 99$ ) ; à l'inverse, les termes les plus éloignés de cette classe sont site ( $\chi^2 = -48$ ),

industriel ( $\chi^2 = -17$ ), productif ( $\chi^2 = -17$ ), action ( $\chi^2 = -16$ ), équipe ( $\chi^2 = -16$ ).

Cette classe apparaît caractéristique du rapport de l'expert comptable du CE ( $\chi^2 = 28$ ), le rapport annuel est significativement absent de cette classe ( $\chi^2 = -378$ ).

Deux rapports pour la même entreprise (2007 et 2008) de l'expert du CE sont fortement caractéristiques de cette classe ( $\chi^2$  respectif de 769 et 178), l'absence est caractérisée pour 5 rapports annuels sur 6 et 1 rapport de l'expert-comptable du CE ( $-77 < \chi^2 > -8$ ).

L'u.c.e. la plus caractéristique de cette classe ( $\chi^2 = 46$ ) est : « Le pays XXX en particulier affiche le fort taux de recul, avec un repli des expéditions de 31,2 % en volume et de 52,3 % en valeur. L'Europe marque le pas en volume, le volume expédiés dans les quatre principaux pays reculent significativement en 2007. »

Cette classe décrit ainsi les résultats commerciaux des entreprises. Elle est liée à une entreprise, toutefois, seuls les rapports de l'expert-comptable du comité d'entreprise exploitent ce monde lexical, il est d'ailleurs significativement absent ( $\chi^2 = -19$ ) du rapport annuel 2008 de la même entreprise.

#### - Classe 4 : Processus de production

Les mots pleins les plus représentatifs de cette classe sont : produit ( $\chi^2 = 250$ ), usine ( $\chi^2 = 178$ ), productif ( $\chi^2 = 171$ ), site ( $\chi^2 = 161$ ), étude ( $\chi^2 = 124$ ), procédé ( $\chi^2 = 120$ ), outil ( $\chi^2 = 107$ ), matériel ( $\chi^2 = 107$ ), pièce ( $\chi^2 = 101$ ), exploiter ( $\chi^2 = 73$ ), rénover ( $\chi^2 = 72$ ), en revanche, certains termes sont absents de cette classe, il s'agit de : groupe ( $\chi^2 = -59$ ), marque ( $\chi^2 = -25$ ), croissance ( $\chi^2 = -24$ ), vente ( $\chi^2 = -21$ ) et volume ( $\chi^2 = -20$ ).

Cette classe est caractéristique des rapports annuels ( $\chi^2 = 172$ ) et l'absence des rapports de l'expert-comptable du comité d'entreprise est significative ( $\chi^2 = -172$ ).

Cette classe apparaît comme caractéristique du discours des dirigeants d'une des entreprises constituant notre échantillon ( $\chi^2 = 146$  pour le rapport de 2007 et  $\chi^2 = 173$  pour le rapport de 2008).

Les u.c.e. les plus caractéristiques étant liées à une entreprise et présentant une spécificité forte, les règles de confidentialité liées à notre recherche nous empêchent de les divulguer.

Cette classe est donc liée à l'outil de production, elle est inhérente aux rapports annuels d'une entreprise, toutefois, le monde lexical n'est pas utilisé par l'expert-comptable du CE. Ce résultat tend à montrer la spécificité du discours de l'expert.

#### - Classe 5 : La responsabilité sociale de l'entreprise et le management stratégique des ressources humaines

Les mots pleins caractérisant cette classe sont : social ( $\chi^2 = 91$ ), sécurité ( $\chi^2 = 91$ ), formation ( $\chi^2 = 75$ ), humain ( $\chi^2 = 70$ ), équipe ( $\chi^2 = 65$ ), responsable ( $\chi^2 = 65$ ), collaboration ( $\chi^2 = 64$ ), travail ( $\chi^2 = 62$ ), engagement ( $\chi^2 = 61$ ), audit ( $\chi^2 = 57$ ), santé ( $\chi^2 = 54$ ), cependant, certains termes sont absents de cette classe, il s'agit de : marché ( $\chi^2 = -117$ ), produit ( $\chi^2 = -87$ ), vente ( $\chi^2 = -67$ ), croissance ( $\chi^2 = -67$ ), secteur ( $\chi^2 = -60$ ).

Cette classe est caractéristique des rapports annuels ( $\chi^2 = 98$ ), les rapports émis par l'expert du CE sont en revanche significativement absents de cette classe ( $\chi^2 = -98$ ).

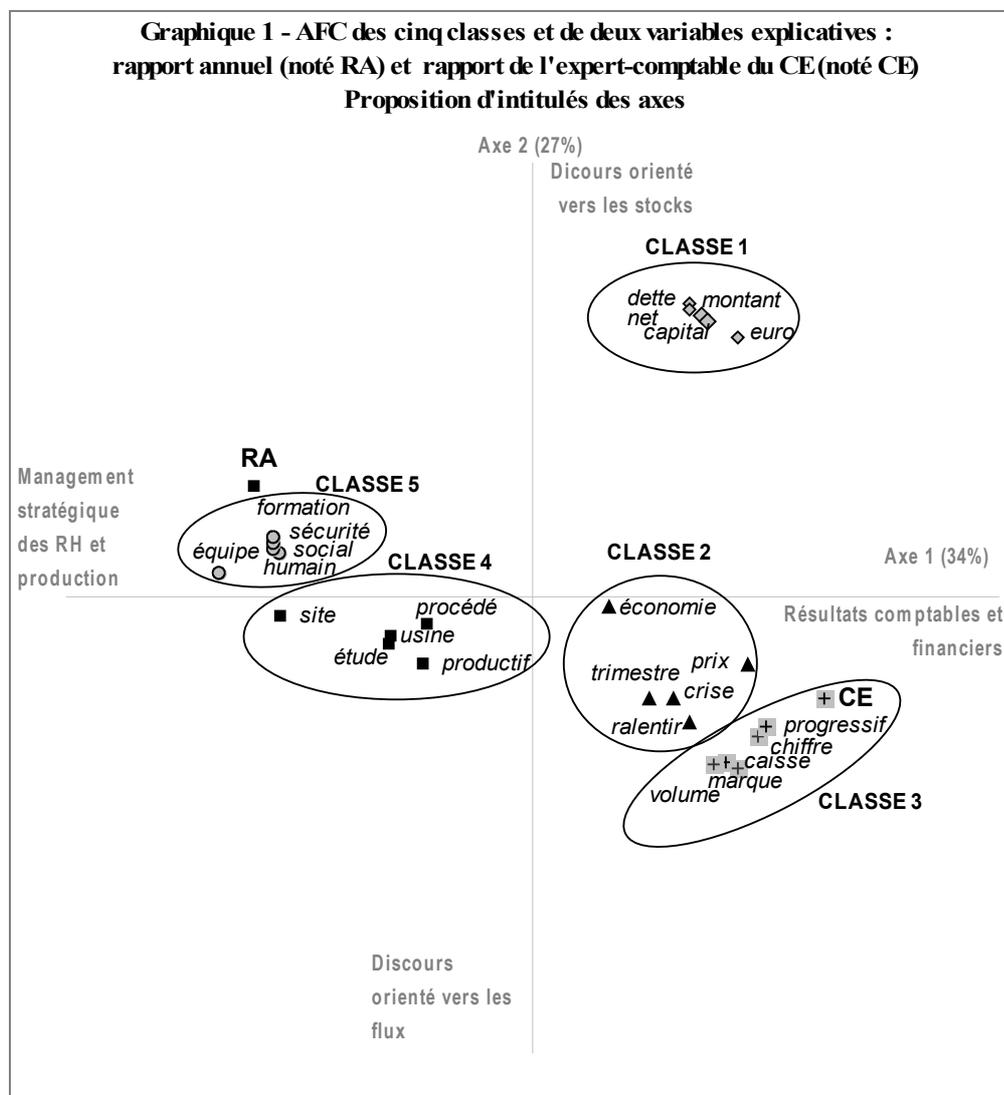
Cette classe est caractéristique des rapports annuels de deux entreprises constituant notre échantillon ( $7 < \chi^2 < 155$ ), et d'un rapport du comité d'entreprise (mais qui n'est pas l'une

des deux entreprises ( $\chi^2 = 15$ ). A l'inverse, deux rapports pour le même CE sont absents de cette classe et un rapport annuel.

Les u.c.e. les plus caractéristiques de cette classe ne peuvent être divulguées car elle remettrait en cause la confidentialité de notre étude. Il s'agit de discours présentant les procédures du groupe en matière de sécurité, d'hygiène, de formation et de recrutement.

Cette classe s'apparente à la responsabilité sociale des entreprises, le monde lexical pourrait également permettre d'étendre ce champ au concept de l'entreprise citoyenne : ainsi l'environnement et le terme de durable (associé à développement et relation) sont également caractéristiques de cette classe (ils n'ont pas été cités en amont, car, les Khi-deux associés sont plus faibles, respectivement 36 et 41).

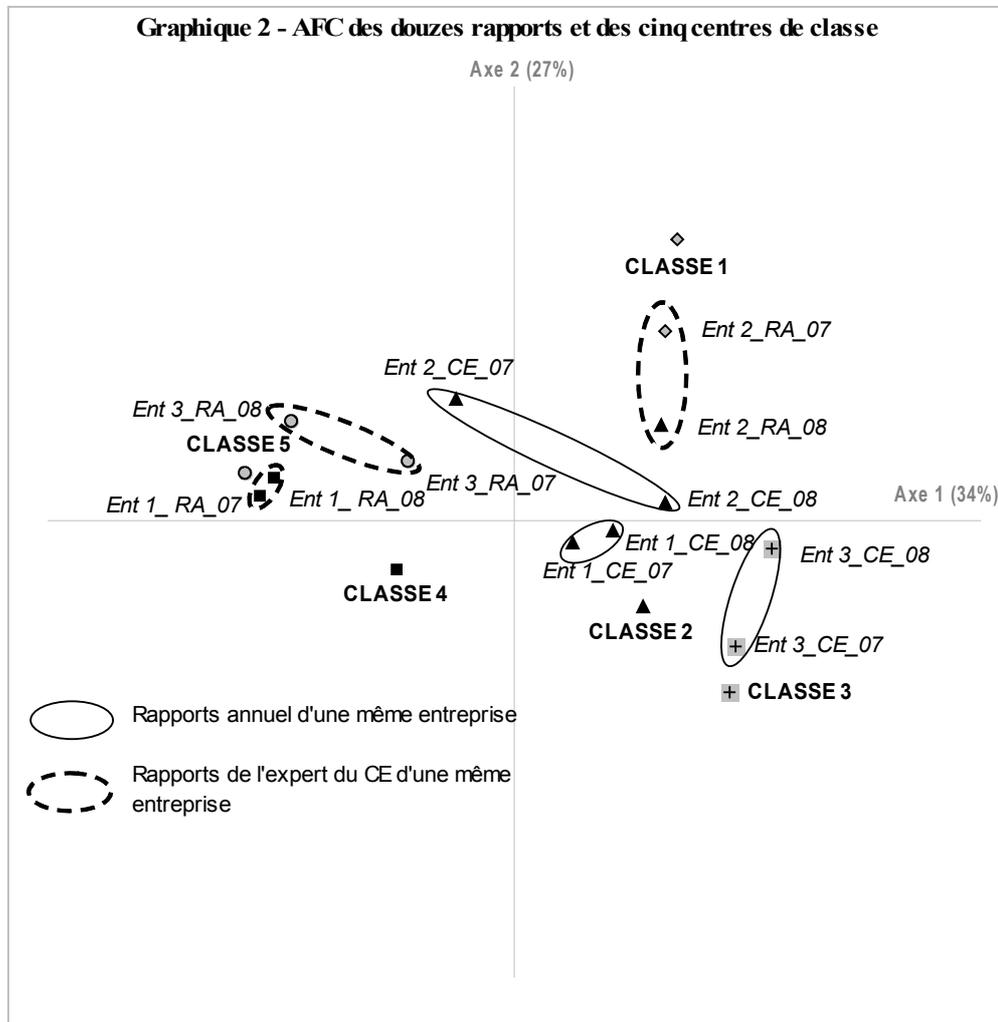
#### 4.1.2. Représentation sous forme d'analyse factorielle des correspondances



L'analyse factorielle des correspondances permet de représenter la distance entre les 12 rapports étudiés. Elle permettra également de visualiser la distribution des cinq classes au sein du corpus.

L'axe horizontal a une valeur propre de 0,376 et explique 34 % de l'inertie tandis que l'axe

vertical à une valeur propre plus faible (0,302) et explique 27 % de l'inertie. L'axe horizontal semble opposer un discours statique (en haut) à une rhétorique tournée vers l'action (en bas). Pour l'axe vertical, le management stratégique des ressources humaines et environnementale et la gestion de la production (à gauche) semblent opposés à une vision plus comptable, économique et financière de l'entreprise (à droite).



Le second graphique permet de présenter la répartition des 12 rapports au sein d'une analyse factorielle des correspondances. Il met en lumière les oppositions entre le discours de l'expert-comptable du comité d'entreprise et le rapport annuel.

## 4.2 Discussion

Le graphique 1 et la présence significative de la variable CE et RA dans certaines classes nous permettent de confirmer les divergences de discours des deux types de rapports à l'adresse du comité d'entreprise et des actionnaires. Ainsi, deux classes de mondes lexicaux permettent de caractériser le discours à destination du CE : la classe 2 présentant une analyse macro-économique et la classe 3 présentant les résultats commerciaux, en revanche, ce type de discours est significativement absent des rapports annuels. *A contrario*, les classes 4 et 5,

présentant respectivement le processus de production et le management stratégique des ressources humaines, dans une acception plus proche de la responsabilité sociale de l'entreprise que de la gestion du personnel, permettent de catégoriser le discours émanant du rapport annuel ; les rapports de l'expert-comptable du CE sont significativement absents de ces classes. Ce résultat démontre que l'information diffusée par l'expert-comptable n'est pas en situation de récurrence avec celle fournie par le rapport annuel. Il s'agit d'une information portant sur des domaines différents. Il semble que l'expert-comptable adopte une vision prospective centrée sur les éléments financiers et économiques, tandis que l'information diffusée dans les rapports annuels investit le champ du management social et environnemental. Ce résultat confirme les études précédentes montrant l'importance de ce monde lexical dans les rapports annuels. ( Albouy 2005; Borgne-Larivière et al. 2009; Igalens 2007; Mathieu et Soparnot 2009; Mauléon et Duyck 2008) En revanche, le discours du rapport annuel aux actionnaires est éloigné des attentes que les théories classiques en finance leur accorde, à savoir les dividendes et l'appréciation du cours boursier (Clarke 1998) ; ce résultat pourrait confirmer la recherche de Albouy (2005) présentant « *les histoires racontées aux actionnaires* », et démontrant « *que les dirigeants ont besoin de rappels de la vision, des valeurs et des projets qui peuvent fédérer leurs salariés mais également leurs actionnaires. Ces derniers ne se comportent peut-être pas avec toute la rationalité que leur accorde la théorie financière classique.* »

Il semble que le domaine de préoccupation des salariés réside principalement dans la capacité, notamment commerciale, de leur entreprise à relever les enjeux de son environnement. Ainsi, la part du discours accordée à l'analyse macro-économique par l'expert-comptable du CE est importante et s'accroît en période de crise comme ce fut le cas en 2008, leur crainte se concentre ainsi autour des effets sur l'emploi d'un contexte économique difficile, confirmant ainsi les attentes directes identifiées par Clarke (1998).

Le graphique 2 et le tableau 1 permettent de montrer d'une part la stabilité du discours à destination des actionnaires et des salariés. Ainsi, la classe principale des rapports pour une entreprise ne change pas entre 2007 et 2008 (hormis pour le rapport d'activité de l'entreprise 2), les rapports d'activité et de l'expert-comptable du comité d'entreprise de 2007 et de 2008 de l'entreprise 1 et 3 apparaissent très proches sur la représentation graphique de l'analyse factorielle des correspondances. D'autre part, nos résultats permettent de montrer les distances séparant le contenu informationnel entre le rapport de l'expert-comptable du CE et le rapport annuel. En outre, la classe principale pour 5 des 6 rapports à destination des représentants des salariés à même entreprise et année comparable est différente de celle du rapport à destination des actionnaires.

Au final, notre étude démontre que le rapport annuel ne permet pas d'informer les représentants des salariés dans leurs attentes directes. Autrement dit, l'accroissement de la « *voix* » des actionnaires permettant une plus grande diffusion de l'information ne bénéficie pas aux salariés puisque l'information transmise aux actionnaires ne leur est pas utile et ne concerne pas leurs principales préoccupations. Notre étude apporte une explication aux résultats de Rebérioux (2003, voir supra) qui démontre que les représentants des salariés de sociétés cotées se sentent moins bien informés, alors même que ces sociétés sont soumises à des obligations d'informations envers le public plus importantes. Il apparaît, ici, que ce surcroît d'informations ne porte pas sur les préoccupations directes des salariés

## 5 Conclusion

Notre étude a cherché à apporter un éclairage sur les différences entre l'information diffusée par l'entreprise et l'information utile aux salariés (représentés par le comité d'entreprise) obtenue par le rapport de l'expert-comptable. Il s'agissait de montrer la distance ou au contraire la proximité des deux discours pour juger de l'apport des informations destinées aux actionnaires pour les salariés. Notre recherche démontre que les deux sources d'informations sont du point de vue des champs lexicaux systématiquement distants. Les mondes lexicaux se distinguent nettement. Ce résultat nous permet d'affirmer que l'information diffusée aux actionnaires à travers le rapport annuel est éloignée des préoccupations des représentants des salariés et ainsi qu'il ne peut pas être une source d'informations privilégiée par les salariés.

Notre étude souffre toutefois de certaines limites qui doivent modérer ce résultat.

Ainsi le corpus est constitué de peu d'entreprises, une étude plus vaste nous permettra de fiabiliser nos premiers résultats. Par ailleurs, la référence à l'information diffusée aux actionnaires est uniquement basée sur le rapport annuel. Or, les actionnaires peuvent utiliser d'autres sources d'informations, ces autres données textuelles (rapports intermédiaires, annonces prévisionnelles de résultat et de chiffres d'affaires etc) pourraient être comparées aux rapports des experts-comptables du comité d'entreprise. Enfin, nous présumons, dans ce travail, que l'information transmise par l'expert-comptable du comité d'entreprise répond aux attentes des représentants des salariés. Cette hypothèse paraît réaliste eu égard aux enquêtes de satisfaction réalisées par le cabinet d'expertise-comptable. Néanmoins, il convient par ailleurs, de s'interroger sur le lien de causalité de cette relation. En d'autres termes, l'expert-comptable du CE, vecteur inconditionnel de l'information, peut par sa connaissance créer un sentiment auprès des représentants novices d'un besoin d'un type spécifique d'information. Ainsi, cette hypothèse mériterait toutefois d'être testée. Dans une démarche qualitative et sur la base de plusieurs études de cas, il est envisageable de s'intéresser aux besoins d'informations spécifiques du comité d'entreprise.

## 6 Bibliographie

- Aglietta, M. (1998). Le capitalisme de demain. *Notes de la fondation Saint-Simon* 101: 52.
- Aglietta, M., Reberioux, A. (2004). *Dérives du capitalisme financier*. Paris: Albin Michel.
- Albouy, M. (2005). Les histoires racontées aux actionnaires. *Revue française de gestion* 6(159): 213-231.
- Artus, P. (2002). Capitalisme anglo-saxon et capitalisme européen continental. *Revue d'économie politique* 12(4): 545-556.
- Beaver, W. (1999). Is the Stakeholder Model Dead ? *Business Horizons* 42(2): 8.
- Beffa, J. L., Boyer, R., Touffut., J. P. (1999). Les relations salariales en France: Etat, entreprises, marchés financiers *Notes de la fondation Saint-Simon* 107.
- Béthoux, É. (2004). Les comités d'entreprise européens en quête de légitimité. *Travail et emploi* 98: 21-35.

- Blair, M., Stout, L. 1999. A team Production Theory of Corporate Law. *Virginia Law Review* 85: 247-328.
- Blair, M. (1995). *Ownership and control: Rethinking corporate governance for the twenty-first century*. Washington: Brookings Institution Press.
- Borgne-Larivière, M. L., Mauléon, F., Schier, G. (2009). Une lecture néo-institutionnaliste des pratiques de RSE : le cas des chartes éthiques. *Management & Avenir* 23(3): 187-198.
- Boyer, R. (2000). Is a finance-led growth regime a viable alternative to Fordism? A preliminary analysis. *Economy & Society* 29(1): 111-145.
- Capron, M. (2000). Comptabilité des ressources humaines. Dans *Encyclopédie de comptabilité, contrôle et audit* (eds Colasse B.), Paris: Economica.
- Capron, M. (2000). Les Experts des comités d'entreprise en France: une coopération originale avec les représentants des salariés. *Entreprises et Histoire* 25: 93-103.
- Capron, M. (2006). Les normes comptables internationales, instruments du capitalisme financier. *Management & Sciences sociales* (2): 115-130.
- Capron, M., Fruleux, D. (1999) Le Bilan Social: un outil pour le diagnostic de l'Expert-Comptable du Comité d'Entreprise. Vingtième anniversaire du bilan social - LIHRE, Toulouse.
- Charreaux, G. (2000). Gouvernement d'entreprise et comptabilité. Dans *Encyclopédie de comptabilité, contrôle et audit* (eds Colasse B.), Paris: Economica, 743-756.
- Charreaux, G. (2006). Les théories de la gouvernance : de la gouvernance des entreprises à la gouvernance des systèmes nationaux. Dans *Gouvernance des entreprises nouvelles perspectives* (Eds Charreaux, G., Wirtz, P.), Paris: Economica, 297-356.
- Charreaux, G, Desbrières, P. (1998). Gouvernance des entreprises : valeur partenarial contre valeur actionnariale. *Finance Contrôle Stratégie* 1(2): 57-88.
- Chekkar, R., Onnée, S. (2006). Les discours managériaux dans le processus de communication financière : une analyse longitudinale du cas Saint-Gobain. *Entreprises et Histoire* 42(1): 46-63.
- Clarke, T. (1998). The stakeholder corporation: A business philosophy for the information age. *Long Range Planning* 31(2): 182-194.
- Clarkson, M. B. E. (1995). A stakeholder framework for analyzing and evaluating corporate social performance. *The Academy of Management Review* 20(1): 92-117.
- Clarkson, P. M., Kao, J. L., Richardson, G. D. (1994). La présentation volontaire d'information a caractere previsionnel dans le rapport de gestion integre aux rapports annuels. *Contemporary Accounting Research* 11(1-II): 451-451.
- Coutrot, T. (1998). *L'entreprise néo-libérale, nouvelle utopie capitaliste?: enquête sur les modes d'organisation du travail*. Paris: La Découverte.
- Ding, Y., Richard, J., Stolowy, H. (2008). Towards an understanding of the phases of goodwill accounting in four Western capitalist countries: From stakeholder model to shareholder model. *Accounting, Organizations & Society* 33(7/8): 718-755.

- Duyck, J. Y. (2003). Des lettres et des chiffres: vers la troisième génération du qualitatif en sciences de gestion *Revue Science de Gestion* 30: 179–206.
- Freeman, R. (1984). *Strategic Management: A stakeholder perspective*. Boston: Pitman-Ballinger.
- Gavard-Perret, M. L, Moscarola, J. (1998). Enoncé ou énonciation ? Deux objets différents de l'analyse lexicale en marketing. *Recherche et applications en marketing* 13(2): 31–47.
- Gavard-Perret, M. L., Helme-Guizon, A. (2008). Choisir parmi les techniques spécifiques d'analyse qualitative. Dans *Méthodologie de la recherche* (eds Gavard-Perret, M. L., Gotteland, D., Haon, C., Jolibert, A.), Paris: Pearson Education, 247-279.
- Gélard, G. (2009). L'information comptable : pour quoi, pour qui ?. *Revue Française de Comptabilité* (427): 40-43.
- Gelb, D. S. (2000). Managerial Ownership and Accounting Disclosures: An Empirical Study. *Review of Quantitative Finance and Accounting* 15(2): 169-185.
- Hansmann, H., Kraakman, R. (2001). The End of History for Corporate Law. *Georgetown Law Journal* 89(2): 439.
- Hirschman, A. O. (1970). *Exit, voice, and loyalty: Responses to decline in firms, organizations, and states*. Harvard: Harvard University Press.
- IASB. (2001). Framework for the Preparation and Presentation of Financial Statements. Londres: International Accounting Standards Board.
- Igalens, J. (2007). L'analyse du discours de la responsabilité sociale de l'entreprise à travers les rapports annuels de développement durable d'entreprises françaises du CAC 40. *Finance, Contrôle, Stratégie* 10(2): 129-155.
- Jensen, M.C., Meckling, W.H. (1976). Theory of the firm : Managerial Behavior, Agency Cost, and Ownership Structure. *Journal of Financial Economics* 3: 305-360.
- Kostant, P. C. (1999). Exit, voice and loyalty in the course of corporate governance and counsel's changing role. *Journal of Socio-Economics* 28(3): 203.
- La Porta, R., Lopez-de-Silanes, F., Shleifer, A., Vishny, R. (1998). Law and Finance. *Journal of Political Economy* 106(11): 1113-1155.
- Labelle, R., Schatt, A. (2005). Structure de propriété et communication financière des entreprises françaises. *Finance Contrôle Stratégie* 8(3): 77–104.
- Marchand, P. (2007). Concepts, méthodes, outils. Dans *Analyse statistique de données textuelles en sciences de gestion* (eds, Gauzente, C., Peyrat-Guillard D.), Paris: EMS, 46-70.
- Mathieu, A, Soparnot, R. (2009) Les dimensions ontologiques, stratégiques et organisationnelles de l'appropriation du concept de développement durable en entreprise. *Management & Avenir* 23 (3): 199-218.
- Mauléon, F., Duyck, J.Y. (2008) L'affichage éthique dans les rapports annuels des sociétés du CAC 40 : déterminants et implications pratiques. *Management & Avenir* 20 (6): 129-146.
- Orléan, A. (1999). *Le pouvoir de la finance*. Paris: Editions Odile Jacob.

- Pollin, J. P. (2002). Les lacunes de l'information financière face aux transformations de l'entreprise. *Sociétal* 37.
- Rebérioux, A. (2002). European Style of Corporate Governance at the Crossroads. *Journal of Common Market Studies* 40(1): 111-134.
- Rebérioux, A. (2003). Gouvernance d'entreprise et théorie de la firme. Quelle(s) alternative(s) à la valeur actionnariale ?. *Revue d'économie industrielle* 104(1): 85-110.
- Rebérioux, A. (2003). Les marchés financiers et la participation des salariés aux décisions. *Travail et emploi* 93: 25-43.
- Reiner, M. (2007). Contenu des discours et approche statistique. Dans *Analyse statistique de données textuelles en sciences de gestion* (eds, Gauzente, C., Peyrat-Guillard D.), Paris: EMS, 21-45.
- Rey, Françoise. (1978). Panorama des méthodes de comptabilité sociale, le rôle de de l'expert comptable. *Revue Française de Comptabilité* 79: 3-23.
- Shleifer, A, Vishny, R. (1997). A survey of Corporate Governance. *Journal of Finance* 52: 737-783.
- Williamson, O. E. (1984). Corporate Governance. *Yale law Journal* 93: 1197-1230.
- Williamson, O. E. (1985). *The Economic Institutions of Capitalism*. New York: Free Press.
- Zingales, L. (1998). Corporate Governance. Dans *The new Palgrave Dictionary f Economics and the law* (eds Newman, P.), Londres: Stok Press, 497-502.
- Zingales, L. (2000). In Search of New Foundations. *The Journal of Finance* 55: 1623-1653.